



**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU JEUDI 14 SEPTEMBRE 2017**

M. le Maire déclare la séance ouverte à 20H00

ELUS :	Présents	absents	excusés	Procurations à :
Delphine BADIQUÉ			X	Michel NICOLIER
Karine CORDIER	X			
Jean-Pierre CUENIN	X			
Christophe DELAGRANGE	X			
Robert DEMOULIN			X	Christophe DELAGRANGE
Nathalie GRISEY	X			
Nelly LAILY	X			
Adeline LIONNE	X			
Annie MAITRE			X	Nelly LAILY
Jean-Daniel NARDIN			X	Eric VARNEROT
Michel NICOLIER	X			
Christophe OEUVRARD	X			
Christelle PAOLI			X	
Jean-Baptiste ROLLIN			X	Jean-Pierre CUENIN
Eric VARNEROT				

Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de présents : 9

Nombre de voix délibératives : 14

1. Désignation du secrétaire de séance :

Monsieur Eric VARNEROT a été désigné(e) secrétaire de séance.

Résultat du vote : 14 pour, 0 abstention, 0 contre

2. Approbation du Compte rendu précédent :

Monsieur le Maire rappelle les différents points abordés lors de la séance du conseil municipal du 6 Juin 2017.

Résultat du vote : 12 pour, 2 abstentions, 0 contre

3. Rétrocession concession :

Considérant la demande écrite de rétrocession présentée le 11 septembre 2017 par Monsieur Jean-Claude BADIQUE domicilié au 31 rue de Meroux à Vézelois et concernant la concession funéraire dont les caractéristiques sont :

Acte n° 158 en date du 6 novembre 1996 enregistré par le receveur de Belfort Sud le 28 novembre 1996.

Concession perpétuelle pour un montant de 80 francs soit 12.20€, celle-ci n'ayant pas été utilisée jusqu'à ce jour et se trouvant donc vide de toute sépulture, Monsieur Jean-Claude BADIQUE déclare vouloir rétrocéder la dite concession, à partir de ce jour, à la commune afin qu'elle en dispose selon sa volonté, contre le remboursement de la somme de 12 €.

Résultat du vote : 14 pour, 0 abstention, 0 contre



4. Achat columbarium :

Le Conseil Municipal décide de procéder à des devis (au moins 3 fournisseurs) pour l'achat de columbarium et avec option aménagement autour.

Résultat du vote : 14 pour, 0 abstention, 0 contre

5. Indemnité élus :

- Vu le décret n°2016-670 du 25 mai 2016 portant majoration de la rémunération des personnels civils et militaires de l'Etat, des personnels des Collectivités territoriales et des établissements publics d'hospitalisation (JORF du 26 mai 2016),
- Vu le décret n°2017-85 du 26 janvier 2017 portant modification du décret n°82-1105 du 23 décembre 1982 relatif aux indices de la fonction publique et du décret n° 85-1148 du 24 octobre 1985 modifié relatif à la rémunération des personnels et militaires de l'Etat, des personnels des collectivités territoriales et des personnels des établissements publics d'hospitalisation (JORF du 27 janvier 2017)
- Vu les articles L2123-20 à L2123-24, L5211-72, L572-1, R5214-1, R5216-1 et R5723-1 du code des collectivités territoriales,
- Considérant qu'il appartient au conseil municipal de déterminer les taux des indemnités des élus locaux pour l'exercice de leurs fonctions, dans la limite des taux fixés par la loi,
- Considérant que pour les communes entre 500 à 999 habitants, le taux maximal de l'indemnité du Maire en pourcentage de l'indice brut terminal de la fonction publique ne peut dépasser 31%,
- Considérant que pour les communes entre 500 à 999 habitants, le taux maximal de l'indemnité des Adjoints au Maire en pourcentage de l'indice brut terminal de la fonction publique ne peut dépasser 8.25%,
-

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

DECIDE avec effet au 1^{er} février 2017, de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions du Maire et des Adjoints à 100% du taux maximal de l'indice brut terminal de la fonction publique de la tranche à laquelle ils se rattachent soit :

- 31% pour le Maire
- 8.25% pour les Adjoints

Résultat du vote : 13 pour, 1 abstention, contre



6. ALSH : bilan centre aéré :

Monsieur le Maire montre en projection le bilan du centre aéré de juillet. Il en ressort :

- Dépenses 12 120.00 €
- Recettes 9 238.00 €
- Total 2 882.00 € (déficit) qui sera pris en charge par la commune et les communes de l'entente.

Un débat est ouvert sur la période d'ouverture des petites vacances :

- Toussaint
- Noël
- Février
- Printemps

Ouverture au Printemps conditionnée au nombre d'enfants préinscrits (environ 40) sur 1 semaine avec consultation sur les 2 semaines.

Résultat du vote : 14 pour, 0 abstention, 0 contre

7. Les travaux de l'été :

Satisfaction avec les stagiaires de l'été → 1 classe refaite complètement
Nouvelle zone de couchage pour les élèves de petite section (mezzanine). Cette structure a été réalisée avec 60 % du bois de la commune.
Revoir certains plafonds qui sont sales.
Maternelle avec petite zone de récréation et pas de préau → à voir
Chemin de la cure → revoir les travaux car emprise domaine privé sur domaine public (Obligation de faire route et trottoir en même temps).

8. Ecole : effectifs, travaux en perspective :

- Consultation à faire sur l'ouverture d'un centre aéré lors de la semaine de 4 jours à l'école.
- Année prochaine : semaine à 4 jours à l'école
- Effectif rentrée 2017 : Problème d'encadrement au périscolaire : il manque du personnel (47 pour 24 présences possibles)



9. Accessibilité :

Demande faite auprès du SDIS et de la DDT pour l'accessibilité Mairie (Table, circuit audio...)

En attente réponse DDT Accessibilité

10. SMA :

Ménage, électricité, chauffage, eau... pour la salle « la VEZELOISE » 8 471.00 € (Plus-value sur 1 année complète).

Conformément à nos engagements, une participation sera demandée aux associations. Un bilan à l'heure ou au forfait sera calculé par Christophe OEUVRARD.

Pour info, état des dépenses sur une année en annexe.

Déplacement du défibrillateur vers la « VEZELOISE » où il y a le plus d'activités.

11. Questions diverses :

🚩 Fonds de soutien aux victimes de l'OURAGAN IRMA

Monsieur explique que l'association des Maires de France demande aux communes et intercommunalités de France de soutenir les victimes de l'Ouragan IRMA.

Monsieur le Maire propose un don de 500 € pour soutenir les victimes de Saint-Barthélemy et Saint-Martin.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **décide** d'apporter son soutien aux victimes de l'Ouragan IRMA en faisant un don de 500€.

Résultat du vote : 14 pour, 0 abstention, 0 contre

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 45

Prochain conseil prévu le mercredi 15 novembre à 20h00